

POUR DES PRATIQUES RESPECTUEUSES  
DE L'ENVIRONNEMENT

« **Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement** »

Ce devoir de chacun est rappelé dès la première page de la [Charte Montagne](#) de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, dans sa version adoptée par l'Assemblée Générale réunie à Grenoble fin janvier 2010.



Ce principe forme l'article 2 de la **Charte de l'Environnement** adoptée par le parlement français réuni en congrès le 28 février 2005.

La Charte de l'Environnement vient donc de fêter ses 10 années d'existence. Encore trop méconnue du grand public, elle constitue pourtant l'un des socles du droit de l'environnement actuel en proclamant notamment que « la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de

la Nation ».

La Charte Montagne de notre fédération révisée en 2010 n'a pas manqué tout au long de son processus de révision de s'inspirer des principes de valeur constitutionnelle que consacre la Charte de l'Environnement, outre ceux qui découlent de traités internationaux tels que la Convention Alpine.

*Jean-Marie Combette, membre de la CNPM*

#### PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière 75019 Paris  
[www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com)

**Directeur de la publication :** Georges Elzière

**Ont collaboré à ce numéro :** Jean Pierre Buraud, Jean Marie Combette, Hélène Denis, Jean-Charles Fougeri, Jean François Grandidier, Anne-Marie Juliet, Odile Lerne, Vincent Neirinck, Marie-Laure Tanon, Yann Tual.

## IMPACT DE NOS PRATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Sujet délicat à traiter. En effet, comment se situer entre l'autoflagellation et l'attitude qui consiste à dire que nos pratiques ont un impact négligeable devant celui des aménagements gigantesques destinés au tourisme ? Quel bilan peut-on établir des actions menées depuis des décennies afin de limiter l'impact de nos activités ?

Délicat ou pas, nous avons décidé d'ouvrir le dossier. Nous ne sommes pas les premiers, puisque la page 27 de notre Charte montagne a pour titre « *Pour des pratiques respectueuses de l'environnement* ». Cette Charte adoptée par l'assemblée générale de Lille en 1994, puis actualisée et validée à Grenoble en 2010, contient les lignes directrices de notre politique en matière d'aménagement et de protection de la montagne.

N'oublions pas non plus nos statuts qui sont là pour nous guider. On peut ainsi y lire :

« ...[la Fédération] a pour mission de rendre accessible au plus grand nombre une pratique autonome et responsable de la montagne et de la haute montagne. ». Le terme « responsable » signifie que nous devons prendre conscience de nos impacts et chercher à les minimiser. Plus loin : « *La Fédération a pour objet... de veiller [...] à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature en montagne, d'éduquer le public et de protéger le milieu montagnard...* ».

#### AU SOMMAIRE

**DOSSIER :** Pour des pratiques respectueuses de l'environnement

- Préambule
- Impacts de nos pratiques sur l'environnement
- Spéléologie
- Sports de neige / Trail
- Escalade

#### BREVES

- « Your Space of Freedom—My Living Space »
- Le loup dans nos montagnes
- Un Cœur pour les Vans
- Morzine 2016 : Festival du quad
- Grand Tétrás et Transjurassienne
- Pressions sur la plus grande réserve naturelle de France !
- Réforme des UTN

La Charte montagne énonce aussi : « Les pratiques sportives ne seront encouragées et développées par la FFCAM que si elles permettent d'évoluer en harmonie avec le milieu. La haute montagne doit rester un terrain d'aventure... »

Elle préconise la modération en ce qui concerne l'équipement des voies d'escalade : « Les voies équipées à demeure, en dehors des sites sportifs, doivent rester l'exception. Il en est de même pour les via ferrata. ». Elle n'hésite pas à affirmer qu'« une pratique -quelle qu'elle soit- sera interrompue si elle doit perturber la vie locale ou l'équilibre du milieu naturel. »

Enfin, elle encourage la signature de conventions avec « les autorités locales élues, afin de garantir la plus grande liberté d'accès aux sites, de responsabiliser les pratiquants et d'éviter les interdictions complètes. »

Ces conventions sont, plus qu'ailleurs, justifiées dans les espaces protégés. C'est ainsi que depuis plusieurs années, une convention relative à l'alpinisme, l'escalade et le canyonisme a été signée entre le Parc national des Ecrins et les représentants des pratiquants dont la FFCAM.

La plupart de nos activités se déroulent dans le milieu naturel, peu ou pas équipé ; il est cependant incorrect d'écrire qu'il s'agit d'activités de « pleine » nature, ce qui ne veut strictement rien dire. En effet, qu'est-ce qu'une nature qui ne serait pas pleine? Même la simple randonnée pédestre utilise des sentiers tracés par l'homme.

Donc, dès que nous faisons une « excursion » en montagne, c'est aussi une « incursion » dans un milieu vivant. Il y aura alors obligatoirement une incidence sur la faune, la flore et... les propriétaires ou autres utilisateurs des lieux.

Précisons un peu : la nature n'appartient pas à tout le monde. En réalité, elle n'appartient à personne. Cependant, chaque terrain que nous parcourons « dans la nature » a toujours un propriétaire (particulier, commune, communauté d'alpage, etc.). D'autres « utilisateurs » sont à prendre en compte : les agriculteurs, les pêcheurs, les chas-



seurs... Des conflits d'usage peuvent se produire. L'augmentation de la fréquentation entraîne des dérangements plus importants et parfois même des comportements de rejet. Certaines activités, jusque là pratiquées individuellement ou en petits groupes, deviennent l'objet de prestations commerciales, nécessaires au développement touristique, nous dit-on. Il en résulte une multiplication des agressions à l'encontre de l'air, de l'eau et de la nature alpine.

Notre simple passage a un impact sur le sol, surtout si nous sortons des sentiers. La répétition du piétinement a des conséquences importantes. On estime que 60 passages par an réduisent de moitié le couvert végétal. Les raccourcis en montagne sont source d'érosion. Il en est de même des freinages intempestifs des VTT. Certains sites sont particulièrement fragiles : tourbières, berges de lacs, lits de torrents.

Souvent, des espèces végétales sont détruites par ignorance : cela va de la cueillette de fleurs au « nettoyage » de voies d'escalade. Les conditions particulières de ces dernières (minéralogie, sécheresse et grandes amplitudes thermiques) conditionnent la présence de plantes particulièrement adaptées, rares ou endémiques (uniques au monde).

C'est sans doute sur la faune que les impacts sont les plus visibles. Faune terrestre d'abord, en particulier l'hiver où elle est plus sensible. A cette saison, les animaux ont davantage de difficultés à se nourrir, à se mouvoir et les dérangements peuvent les épuiser et leur coûter la vie. C'est le cas des chamois, mais aussi du tétras lyre qui s'abrite dans la neige. Le ski de randonnée, le ski de fond, le hors-piste, la raquette, la cascade de glace sont autant d'activités qui peuvent déranger la faune hivernale.

L'été, les animaux sont moins vulnérables, mais leur reproduction peut être perturbée ou compromise par la fréquentation plus importante dans certains secteurs.

Certains oiseaux nichent au sol (lagopèdes, bartavelles, alouettes...); leurs nids peuvent être détruits par le passage d'un randonneur et plus sûrement encore par les prédateurs (renards ou corvidés) qui suivent les chemements des randonneurs. Dans les parois rocheuses, les nids (les aires pour les rapaces) ont besoin d'une grande tranquillité. C'est particulièrement vrai entre février et juillet, période de nidification. Certaines espèces d'oiseaux sont en déclin. Depuis une trentaine d'années, la perdrix bartavelle s'est raréfiée, principalement à cause de la création de nombreuses routes d'alpage. Le tétras-lyre et le lagopède des Alpes sont victimes de l'extension des stations de ski qui occupent leurs territoires.

A noter également une augmentation de la fréquentation due à de nouvelles activités sportives pratiquées en montagne (mais pas forcément dans nos clubs). La liste est longue et incomplète : trail, parapente, paralpinisme, snowboard, snowkite, free-riding, slackline, highline... Certaines sont aériennes et ont vraisemblablement un impact sur l'avifaune.

Mais des prises de conscience se font jour ; parmi les jeunes générations, certains nous indiquent des voies à suivre : davantage de responsabilité dans les comportements et les déplacements (autopartage, utilisation des transports en commun), démarches éducatives visant à limiter les impacts... De son côté, la FFCAM encourage ces initiatives. En outre, le plan de modernisation de nos refuges constitue un exemple très concret de prise de conscience de ces problèmes.

Les articles qui suivent vont traiter plus particulièrement certaines activités et proposer des mesures destinées à limiter les impacts négatifs sur l'environnement montagnard.

*Jean-Pierre Buraud, membre de la CNPM*

## LA SPÉLÉOLOGIE

Le milieu souterrain, méconnu de beaucoup de personnes, possède certaines spécificités qui le rendent sensible à la fréquentation humaine.

Il en est ainsi notamment du temps nécessaire à sa formation, au regard des temporalités de l'action humaine : à peine quelques secondes suffisent au visiteur indélicat pour ruiner ce que la nature a mis des milliers, parfois des centaines de milliers d'années pour former par exemple les magnifiques concrétions, draperies, stalactites, méduses, etc. que nous admirons dans nos grottes, dont le creusement s'étale souvent lui-même sur des millions d'années.

La fréquentation de ces sites peut ainsi entraîner, parfois volontairement mais surtout par méconnaissance (fréquentation par des novices mal encadrés) ou parfois - en dépit de nos précautions - bris, salissures, altération ou endommagement des formations minérales, concrétions, remplissages, vestiges archéologiques et paléontologiques, voire pollution des eaux souterraines qui circulent dans les grottes, etc.



© Paul Guerin

Notre présence n'est pas non plus sans conséquence pour la vie souterraine, chauves souris en hibernation, insectes s'étant adaptés à ce monde obscur ou micro organismes dont beaucoup sont encore inconnus.

Mais les spéléologues ont pour particularité d'être à la fois ceux qui fréquentent ce milieu spécifique et ceux grâce à qui il peut-être étudié et mieux compris. Adeptes d'une activité à la fois sport et science, les spéléologues s'inquiètent des effets de leur pratique et donc, sensibles à la fragilité du milieu dans lequel ils évoluent, s'impliquent activement dans la mise en place des mesures de protection.

La fermeture temporaire (période d'hibernation des chiroptères), permanente dans les cas extrêmes, ou la mise en place de balisage dans les grottes après études permet de limiter l'impact de la fréquentation.

La Fédération Française de Spéléologie a initié des études de l'impact des pratiques spéléo sur l'environnement : ainsi en est-il du « Protocole d'étude d'impact de la pratique spéléologique sur la qualité des eaux souterraines karstiques » ([PEIPSEK](#) ; F.Hobléa et J. Picollier, 2007) visant à établir le bon compromis entre la fréquentation des réseaux souterrains et la protection des eaux souterraines après une étude précise du site et des effets des modalités de pratiques sur la ressource en eau.

Cet exemple montre qu'il n'y a pas forcément une opposition entre pratique sportive et protection du milieu, voire que cette dernière peut s'appuyer sur l'expertise des pratiquants, sous condition d'une conscience suffisamment aiguisée des dynamiques mises en jeu lors de la fréquentation de ces milieux fragiles.

*Yann TUAL, responsable spéléo au CAF d'Albertville*



© Paul Guerin

## SPORTS DE NEIGE / TRAIL

Quel impact nos activités autant estivales qu'hivernales ont-elles sur l'environnement montagnard ?

La question n'est pas nouvelle mais mérite effectivement que l'on prenne le temps d'y réfléchir. Je prendrai deux types d'activités en exemple : les activités hivernales et le trail.

### SPORTS DE NEIGE

Depuis quelques années, la pratique des activités hivernales – ski de randonnée mais aussi raquettes à neige et ski hors piste – connaît un essor important. La saison où l'on pratique ces sports est, elle aussi, de plus en plus longue, courant maintenant du mois de décembre à celui de juin.

Durant cette période de neige et de froid, la faune vit une période difficile et a particulièrement besoin de calme et de tranquillité, en particulier dans la zone de forêt et la zone d'alpages.



© Nicolas Raynaud

Bien entendu, il n'est pas ici question d'interdiction ni de sanctuarisation des espaces. Mais pour autant, nous devons veiller à ce que nos pratiques soient respectueuses et responsables et qu'elles ne perturbent que le moins possible la faune et l'équilibre de notre terrain de jeu. Pour ce faire, il suffit de réfléchir à nos pratiques et d'adapter tant soit peu nos comportements.

Tout d'abord, il convient de se renseigner et de respecter les zones de protection réglementaire.

Par exemple, un certain nombre de sites proposent des espaces de quiétude pour les tétras-lyres. Il suffit donc de contourner ces espaces...et bien sûr d'en avoir pris connaissance au préalable !

Globalement, en terrain hivernal, il convient de respecter la tranquillité et le silence lors de la pratique de nos activités. Le calme est toujours propice à la quiétude de la faune...et bien plus agréable pour tous, pour profiter de la montagne.

Cette attitude permet en outre une observation de la faune...à distance bien entendu. En terrain enneigé, l'alimentation mais aussi le déplacement sont difficiles et représentent pour les animaux une dépense d'énergie souvent importante et pouvant leur être fatale.

Vous l'aurez compris, on évolue donc dans le calme et le respect des animaux. Mais quel plaisir également que cette quiétude et parfois l'observation, au loin, d'un groupe de chamois !

Nous devons faire évoluer nos comportements et pratiques. Pourquoi lors de la préparation de nos sorties, ne pas intégrer la préservation des espaces dans notre raisonnement ?

Pour vous aider, la FFCAM met à votre disposition une plaquette [« Recommandations pour la pratique de la montagne hivernale »](#).

C'est à ce prix que nous continuerons à pratiquer la montagne que nous aimons en toute liberté !

### Le TRAIL

Les événements, rassemblements et autres compétitions se multiplient en milieu naturel et en montagne, répondant certainement à une demande toujours plus forte pour les activités de pleine nature. Le trail et la course nature en sont peut-être les exemples les plus significatifs.

Il existe aujourd'hui plusieurs centaines d'épreuves regroupant chaque week-end des milliers de pratiquants dans les espaces naturels. Nous devons là aussi réfléchir à ces pratiques et surtout à leur impact sur l'environnement parfois fragile.



© Christophe Monciaud

Pour autant et en respectant certaines règles, il reste tout à fait possible de gérer ce type d'événements. Cela demande d'être exigeant et de s'engager effectivement sur cet aspect. Cela impose aussi un certain nombre de contraintes...mais là est le prix à payer...

Dans un premier temps, il est indispensable de travailler avec les partenaires compétents pour la gestion des espaces. Ces partenaires sont présents sur le territoire et

seront toujours d'un grand appui. Bien sûr, les réserves naturelles, les zones Natura 2000 ainsi que les parcs régionaux et nationaux... sont soumis à des réglementations spécifiques. Tous doivent être des interlocuteurs privilégiés.

Ensemble, il conviendra de construire et valider les itinéraires empruntés, en tenant compte des zones de végétation à protéger ainsi que des zones d'habitat et de reproduction de la faune. Ces points pourront aussi avoir une influence sur le choix de la date de l'événement.

Aujourd'hui sous la direction du ministère de « la cohésion sociale et de la protection des populations » la plupart des départements ont mis en place un label et une charte « Manifestation sportive de nature et développement durable ». Cette charte permet d'aller bien plus loin dans l'organisation, la réalisation et la gestion des événements. En lister les mesures serait fastidieux, mais les points à aborder sont multiples. Cela va de points de règlements sportifs qui comportent des pénalités pour l'abandon de déchets ou le fait de couper les sentiers... jusqu'à la mise en place de centrales de tri sélectif pour la restauration ou la mise en place de circuits courts pour cette même restauration... Bref, un véritable travail de réflexion et un véritable engagement de la part de l'organisation.

Cette prise de conscience est essentielle et doit permettre une meilleure prise en compte des principes environnementaux, économiques et sociaux du développement durable. C'est aussi un moyen efficace de limiter et de prévenir les impacts, de valoriser les retombées positives pour les territoires et d'envisager un développement maîtrisé et pérenne des sports de nature.

Ce type de charte « manifestation sportive de nature et développement durable » permet de répondre à plusieurs objectifs :

- **prévenir et diminuer les incidences** générées par les manifestations, en incitant les organisateurs à prendre en compte les différents aspects du développement durable dans leur plan d'action,
- par ailleurs et sur certains territoires, **favoriser et accompagner les organisateurs** qui s'engagent en mettant à leur disposition des outils opérationnels mais aussi mutualiser des initiatives, des compétences et du savoir-faire.

L'engagement de l'organisation dans cette démarche « éco-événement » semble vraiment essentiel pour la pérennité des trails et atteste d'une réelle réflexion et d'une volonté forte de réduire les impacts environnementaux et sociaux avant, pendant et après la manifestation. Mais c'est aussi témoigner et renforcer son positionnement en faveur du développement durable auprès du grand public, des participants, des élus, des collectivités et des partenaires.

Bref, vous l'aurez compris... à travers nos activités de nature et en montagne, nous pouvons et devons nous engager pour l'environnement.

*Jean François Grandidier, président CN Sports de neige*

## L'ESCALADE

L'escalade est une activité technique, physique, et aussi une véritable culture : que ce soit en falaise ou sur de grandes parois, le contact avec la nature et le milieu, source de passions, est toujours une source de découvertes. Et ceci quel que soit le type de roche : sédimentaires (calcaire, grès...), magmatiques (mica, basalte ...), métamorphiques (schiste, gneiss...). Mais la roche est un milieu fragilisé aussi bien par l'érosion naturelle, le changement climatique (dégel du permafrost et chutes de pierre) que par l'activité humaine sur place (équipements). Les impacts affectent la roche elle-même, mais aussi la flore et la faune qui y vivent.



© Luc Jourjon

Lorsque nous allons grimper, nous pouvons produire plusieurs types d'impacts :

Lors de l'approche du site, notre passage peut provoquer un piétinement répété, un creusement ou perturber des éboulis. Surtout, pensons à emprunter les sentiers lorsqu'ils sont tracés, cela limitera l'érosion.

Au pied du site, l'aire de piétinement est très sensible : toute la structure végétale (herbes, fleurs, arbustes) est fragilisée par la pression de ceux qui assurent et par la pose de matériel lié à l'activité (sacs, cordes...). Certains sites font l'objet d'interdictions saisonnières liées à la période de reproduction des rapaces, annoncées par des panneaux placés au pied des voies. Le bruit et le dérangement peuvent en effet perturber ces espèces protégées comme le faucon pèlerin, le grand duc, le gypaète... De nombreuses chartes ont été signées entre les fédérations sportives et la LPO (Tarn, Aveyron, Côte d'Or...).

En paroi : le grimpeur devra s'assurer de l'état de propreté de ses chaussons d'escalade, la présence d'herbe ou de terre pourrait polluer le rocher, lieu important de biodiversité (lichens, végétaux, racines...). Se pose aussi la question récurrente de l'usage de la magnésie qui, composée de carbonate de magnésium et de sulfate, peut détruire mousses et lichens: mieux vaut au pire, l'éliminer par brossage, au mieux utiliser de la colophane, substance d'origine végétale, issue de résine de pins, hydrofuge et biodégradable (la magnésie n'est pas interdite pour la pratique de l'escalade alors qu'elle l'est

pour d'autres disciplines sportives, à cause de ses répercussions sur les voix respiratoires).

Si nous voulons continuer à grimper et à contribuer au maintien de ces sites d'aventure, il faut aussi agir dans le sens du développement durable : utiliser les transports en commun ou le covoiturage pour l'accès, avoir de bons contacts avec les propriétaires, ne pas être trop bruyant, ramener tous nos déchets. Ces comportements, qui témoignent d'« une pratique autonome et responsable » défendue par nos statuts, limitent les risques de conflits et la mise en place d'interdictions. Enfin, notre fédération met à notre disposition la plaquette « [Recommandations pour la pratique de l'escalade respectueuse du milieu naturel](#) ». Demandez-la dans vos clubs. Bonne grimpe!

Jean-Charles Fougeri, membre de la CNPM

## BREVES

### « YOUR SPACE OF FREEDOM—MY LIVING SPACE »<sup>1</sup>

ALPARC (Réseau alpin des espaces protégés), ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) et le PNR du Massif des Bauges organisaient les 3 et 4 mars derniers un [atelier sur « La faune sauvage et les sports de neige »](#). L'occasion pour les participants, venus des espaces protégés de tout l'arc alpin et des milieux scientifiques (Autriche, Suisse, Allemagne, Italie, Slovénie, France), d'échanger sur les outils mis en œuvre pour faire coexister survie des espèces et bonheur des pratiquants....

Chacun a présenté pour son territoire, les politiques suivies en matière de protection de la faune hivernale, allant d'une politique centralisée au niveau gouvernemental (land du Vorarlberg en Autriche) à une politique plus sectorielle sur le territoire d'un espace protégé (parc ou réserve). Ont suivi des présentations ciblées sur les comportements de telle ou telle espèce animale (galliformes, chamois, lièvre des montagnes...) ainsi que diverses analyses sur l'attitude des pratiquants de sports de neige face aux mesures de sauvegarde de la faune sauvage.

A la question « quelle politique mener auprès des pratiquants pour plus d'efficacité en faveur de la faune sauvage? », l'idée qu'il vaut mieux responsabiliser plutôt que culpabiliser, informer plutôt qu'interdire, a fait l'objet d'un large consensus... Un discours en complète harmonie avec la position de la FFCAM, toujours soucieuse de sensibiliser autour de la protection du milieu naturel...

(1) *Votre espace de liberté est mon espace de vie*

Anne-Marie Juliet, Présidente de la CNPM

### LE LOUP DANS NOS MONTAGNES : UN DOCUMENT FFCAM

Les parcs nationaux, comités de massifs et autres commissions consultatives, sont souvent saisis de la question du loup, qui soulève des débats passionnés et parfois violents. Souvenons nous de la prise d'otage de Bramans, en Maurienne.

La fédération dispose désormais d'un document de référence sur la question du loup, destiné à guider les prises de position de nos bénévoles.

Le loup en tant qu'espèce a le droit de vivre, mais une politique de régulation de ses effectifs est légitime pour concilier les intérêts en présence. La FFCAM est fortement attachée à la mission de conservation des parcs nationaux : au cœur des parcs, toute intervention contre le loup serait excessivement perturbante pour la faune sauvage. Des mesures d'accompagnement doivent y être prises pour maintenir les activités pastorales, qui ont toujours leur place dans nos montagnes

► Voir le [texte complet](#)

Marie-Laure Tanon, VP au Milieu montagnard

### UN COEUR POUR LES VANS<sup>1</sup>



© Nicolas Grunbaum

Le dernier numéro de la LMM se faisait l'écho du projet d'équipement du vallon des Vans et de la manifestation destinée à témoigner de l'émotion suscitée par l'atteinte portée à l'un des derniers sites sauvages du massif de Belledonne. L'évènement, programmé pour le 7 février a été reporté au 13 mars pour cause de météo. Le résultat a dépassé les espoirs des organisateurs: près de 600 participants, représentant 25 organisations (professionnels de la montagne, associations de protection de l'environnement, associations sportives<sup>2</sup>...) ont dessiné un cœur géant à plus de 2400m d'altitude, symbole de leur attachement à la sauvegarde des espaces vierges et de leur lutte contre l'artificialisation de la montagne. Une opération inter-associative qui mérite son nom, -un cœur pour les Vans-, et a été très largement relayée par les médias, tant nationaux que régionaux, révélant ainsi une attente forte pour la défense de la montagne .

Et comme les images parlent mieux que les mots: <https://vimeo.com/159052489>

Quels seront les lendemains? Le collectif des 25 continue son action en appelant « à la suspension des études et des velléités d'extension du domaine skiable ». S'il montre la même détermination auprès des décideurs que pour gravir les 1000 mètres de dénivelée du vallon des Vans, la montagne pourrait bien sortir victorieuse de ce que l'on souhaiterait n'être... qu'un regrettable épisode!

► Pour ceux qui souhaitent [en savoir plus](#):

- (1) titre emprunté aux organisateurs de la manifestation  
(2) dont le CD 38 de la FFCAM

Anne-Marie Juliet

## MORZINE 2016 : FESTIVAL DU QUAD

La station de Morzine (Haute-Savoie) doit accueillir du 14 au 17 juillet 2016 le festival international du Quad. Ce projet consiste en une exposition des nouveaux modèles dans un espace de 8.000 m<sup>2</sup> avec démonstrations et possibilités d'essais ainsi qu'un rallye sur 100 km de chemins sur les communes voisines.

La FFCAM s'est unie au collectif rapidement constitué contre ce projet avec Mountain Wilderness, FRAPNA, CIPRA, CALME ainsi qu'une représentante des opposants de la commune de Morzine. Une lettre a été envoyée au préfet de Haute-Savoie qui, dès réception, a proposé de recevoir un représentant de chacune des associations signataires.



Cette entrevue s'est déroulée à la préfecture d'Annecy le 8 mars : échange très cordial sur les nuisances engendrées par ce type de pratiques, contraire à l'esprit des sports de pleine nature et qui se déroulent le plus souvent hors la loi, alors que les directives de la [loi Lalonde](#) et de la [directive Olin](#) sont claires. Le préfet nous a assurés qu'il n'autoriserait aucune circulation de quads à l'occasion de ce salon.

Rappelons qu'il ne s'agit pas pour nous de nous opposer à l'emploi d'engins mécaniques qui apportent une aide précieuse aux exploitants agricoles, aux forestiers, etc.

dans leur dur travail quotidien. Pour la FFCAM, la découverte de la montagne et de ses richesses, ne peut se faire qu'avec lenteur, dans la plus grande discrétion possible, en ne laissant comme trace que « l'empreinte de nos pas »... Enfin, les sports mécaniques ne sont en aucun cas une occasion de développement touristique durable, ne réunissant en effet qu'un nombre limité de pratiquants, ils constituent en outre une source de frais considérables pour la remise en état des chemins détériorés par leur passage.

Après la COP 21, où tous les montagnards, professionnels et amateurs, ont fait entendre leur voix, les sports mécaniques ne peuvent être assimilés à des sports de nature dans ce milieu fragile ainsi dégradé, défiguré : ces activités bruyantes n'offrent à leurs pratiquants que le plaisir de la vitesse et non le contact intime avec ce cadre exceptionnel.

Odile Lerme, membre de la CNPM

## GRAND TÉTRAS ET TRANSJURASSIENNE :

### Des relations toujours difficiles

Dans la LMM n° 31 (février 2012) nous évoquons les difficiles relations entre le grand tétras, emblématique gallinacé vivant sur les hauteurs du massif du Jura et la Transjurassienne, plus grande cours de ski de fond française qui se court à la mi-février depuis des décennies.

En 2016, la Transjurassienne devait avoir lieu les 13 et 14 février. Annulation de dernière minute. Pourquoi ?

Le quotidien « Le progrès-Les dépêches », édition du Jura annonce alors en première page : « **Grand Tétras contre Transjurassienne le combat continue. Dans le Haut-Jura, la polémique enfle après l'annulation mercredi dernier de la Transjurassienne** ».

Le grand tétras, espèce protégée et en nombre limité (350 individus) sur quelques territoires bien délimités du Haut-Jura aurait-il fait le buzz une nouvelle fois et empêché que la course mythique se déroule normalement?

Eh bien non! A l'inverse de ce qui s'était passé en 2011 et 2012, les organisateurs avaient bien sollicité les autorisations nécessaires pour utiliser au besoin un circuit de repli proche d'une zone d'habitat du grand tétras.

Le Groupe Tétras Jura, considéré comme l'empêcheur de « skier en rond » consulté sur ce repli avait émis un avis favorable compte tenu des consignes données et des engagements pris.

Alors pourquoi cette brutale annulation qui fait polémique : le manque de neige un peu partout dans les massifs et celui du Jura en particulier en est assurément la cause principale sinon essentielle. Mais le président de Trans'organisation a déclaré ne pas avoir voulu prendre le risque d'une interdiction de dernière minute ou de recours pour cause de protection du Grand Tétras.

Et voici, pour bon nombre de Jurassiens le fameux coq transformé en bouc émissaire en quelque sorte. Trop facile et assurément inexact, ce qui a stupéfié l'association Groupe Tétrás Jura qui l'a fait savoir dans le même quotidien [www.groupe-tetras-jura.org](http://www.groupe-tetras-jura.org).

Il reste donc simplement à souhaiter que l'enneigement du Massif du Jura redevienne ce qu'il était il y a encore peu d'années. On ne parlait pas alors du grand tétras devenu célèbre malgré lui, au moins aussi fragilisé que peut l'être la Transjurassienne elle-même du fait du réchauffement climatique.

JM Combette, délégué régional au Milieu Montagnard  
Bourgogne-Franche-Comté

## PRESSIONS SUR LA PLUS GRANDE RÉSERVE NATURELLE DE FRANCE !

La Réserve nationale des Hauts-Plateaux du Vercors est l'un des hauts lieux de la wilderness en France; un espace dans lequel la politique d'aménagement minimaliste portée depuis des années par le conservateur fait qu'on peut encore s'y perdre et y éprouver l'expérience indicible de communion avec la nature. Un bivouac dans ces espaces fait assurément partie des souvenirs de toute une vie.

Cette réserve est cependant loin d'être exempte d'activités humaines. Outre les pratiques sportives ou de découverte, elle est également fréquentée par scientifiques, bergers, forestiers et ... chasseurs.

Car oui, aussi étonnant que cela puisse paraître, le décret de création de la réserve laisse place à la chasse de loisirs.

Au fil des ans, un équilibre s'est installé entre les différents utilisateurs. Il menace d'être rompu du fait des chasseurs. Pouvoir chasser sur ces hauteurs ne leur est plus suffisant. Il leur faut aussi pouvoir le faire avec tout le confort : extension de la période de chasse avec chiens, accès motorisés, y compris par temps de neige, parking au cœur de la réserve, récupération du gibier abattu en voiture, telles sont les facilités qu'ils souhaitent voir inscrites dans le règlement intérieur de la réserve. La raison invoquée : réaliser plus complètement le plan de chasse, pour limiter les dégâts agricoles et forestiers occasionnés par la prolifération des sangliers et autres cerfs...

Les associations se sont fédérées pour demander au Préfet coordonnateur de la réserve de refuser ces demandes qui ne sont étayées par aucune donnée scientifique. Sans trop de succès, vu l'acceptation de principe donnée lors de la réunion du Comité consultatif du 18 mars dernier, les gardes de la réserve devant proposer les modalités d'application de ces nouvelles dispositions pour la prochaine réunion qui se tiendra en juin.

Pourtant... notre analyse est en tout point conforme à celle du Comité scientifique de la réserve qui, comme nous, préconisait de profiter de la période de 4 ans qui



© Vincent Neirinck

reste avant la fin du plan de gestion en cours pour recueillir toutes les données préalables à la fixation, en commun et à partir des données partagées, d'un équilibre sylvo-cynégétique spécifique, adapté à la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Il va falloir nous mobiliser pour que les objectifs de protection de cette réserve, inscrite comme « réserve de biodiversité » dans le SRCE (schéma régional de cohérence écologique), ne soient pas perdus de vue de tous, y compris de l'État qui en est pourtant le garant !

Vincent Neirinck, membre du Comité consultatif de la Réserve, membre de la CNPM

## RÉFORME DES UTN : VERS UNE SIMPLIFICATION ?

La réforme des unités touristiques nouvelles (UTN) est prévue par la loi Macron, par une ordonnance à publier avant le 6 août 2016.

Les premiers documents de travail produits par le ministère en charge du dossier proposent une architecture nouvelle, remplaçant la distinction actuelle « UTN de massif / UTN de département » :

- des UTN stratégiques (UTNS), dont la réalisation serait subordonnée à l'inscription dans le SCOT du territoire,
- des UTN locales (UTNL), dont la réalisation serait subordonnée à l'inscription dans le PLU ; dans les communes sans PLU, elles seraient limitées aux zones constructibles, à condition d'être en continuité avec l'urbanisation existante,
- les seuils pour les UTNS et UTNL seront décisifs, mais inconnus pour le moment.

Le paradoxe de cette proposition, c'est qu'elle ne satisfait personne: ni les associations de protection de la montagne, ni les élus locaux, ni même les aménageurs qui considèrent que l'inscription obligatoire au SCOT est plus lourde que la procédure actuelle.

► [Pour aller plus loin](#)

Marie-Laure Tanon